



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité alimentaire

Question écrite n° 17599

### Texte de la question

M. François Colcombet demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche le nombre de contrôles faits pour vérifier la présence d'antibiotiques dans les viandes. Il souhaite savoir si le chiffre de 1 % environ de résultats positifs en 1995 a évolué. Il souhaite enfin savoir quelles suites ont été données à ces contrôles positifs et si en particulier des sanctions ont été prises et quel est leur résultat.

### Texte de la réponse

Durant ces dernières années, les bilans successifs des plans de surveillance des résidus physico-chimiques dans les viandes de boucherie n'ont pas montré de variation notable en ce qui concerne les résidus d'antibiotiques dans les viandes de boucherie. En effet, 1,3 % de l'ensemble des prélèvements effectués en 1993 s'est révélé positif, contre 1,2 % en 1997. La découverte de la présence d'antibiotiques dans un prélèvement est systématiquement suivie par une enquête menée par les services vétérinaires départementaux afin de déterminer l'origine de la contamination. La réalisation de contrôles renforcés avec consigne des carcasses permet de retirer du marché la denrée incriminée et de sanctionner l'éleveur n'ayant pas respecté les délais d'attente. Les dispositions de la directive CEE/96/23 du 29 avril 1996 permettront de renforcer le dispositif de contrôle et de répression.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Colcombet](#)

**Circonscription :** Allier (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17599

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 5 octobre 1998

**Question publiée le :** 27 juillet 1998, page 4054

**Réponse publiée le :** 12 octobre 1998, page 5534